

Goumaz-Renz Monique / Schoenenweid André, député-e-s		P2082.10
Accueil extra-familial : conseils et assistance pour familles en difficulté		DSAS
		Cosignataires: 22
Reçu SGC: 10.12.10	Transmis Dir: 17.12.10*	Parution BGC: déc. 2010

Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la mise en service d'un site internet fournissant l'ensemble des conseils et une assistance pour les parents confrontés à des difficultés dans la recherche ou le paiement d'une place d'accueil.

Développement

Malgré l'augmentation régulière de places d'accueil extra-familial dans le canton, tant dans le domaine des crèches que de l'accueil parental ou extrascolaire, force est de constater que de nombreux parents ne trouvent pas de place d'accueil adéquate pour leur enfant dans les délais imposés. Paradoxalement, certaines structures peinent à enregistrer un nombre suffisant d'inscriptions alors que les besoins semblaient avérés.

Le rapport de l'OFAS intitulé « Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après sept années (état au 1^{er} février 2010) » confirme cet état de fait pour les accueils de la petite enfance, état qui peut perdurer au-delà de la période d'aide financière : « Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, une bonne moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et les plages horaires offertes « inadéquates » (pas de places disponibles les jours désirés) ».

Suite à ce constat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la mise en service d'un site de conseils et d'assistance, dont l'objectif serait de fournir une aide aux parents qui peinent à trouver ou à payer une place d'accueil correspondant à leurs besoins. Cette plateforme liée aussi à une hotline-conseil pourrait réunir toutes les informations utiles à la recherche d'une place d'accueil, telles que : marche à suivre, types d'accueil, tarifs, formulaires, liens, etc., ainsi qu'une adresse et un numéro de téléphone permettant de recourir également à une hotline en cas d'urgence.

Ce site devrait être bilingue et facile d'accès. Il devrait permettre une recherche rapide, ciblée et efficace. Rattaché au futur guichet familial ou au service de coordination de l'accueil extra-familial, il contribuerait également à dresser un état des lieux des besoins réels non couverts et d'y remédier, le cas échéant.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).